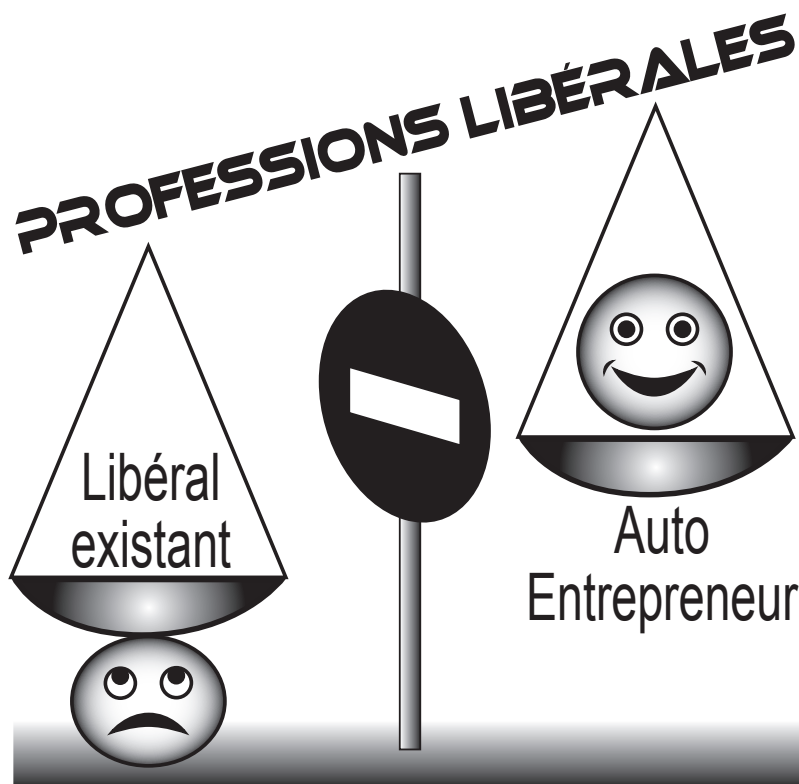


# LE STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR REFUSÉ AUX PROFESSIONS LIBÉRALES EN ACTIVITÉ AVANT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2009 !

LES NOUVEAUX ARRIVANTS Y ONT DROIT,  
LES LIBÉRAUX EXISTANTS EN SONT EXCLUS !  
(à l'exception des artisans et commerçants)

Avec 18,3 % de charges sociales pour les auto-entrepreneurs,  
une possibilité de prélèvement libérateur des impôts (de 2,2 %),  
le paiement des charges sans avances, ni minima,  
ne pas avoir accès à ce nouveau régime bafoue le principe d'égalité  
et instaure une concurrence déloyale entre deux individus :

**MÊME ACTIVITÉ + MÊME CHIFFRE D'AFFAIRES  
= CHARGES À DEUX VITESSES**



Pour mettre fin à cette inégalité et lutter pour nos droits,  
nous nous sommes regroupés en collectif.  
Si vous êtes concernés, souhaitez participer à notre action,  
nous soutenir ou vous informer,  
rejoignez-nous sur le site :

**<http://collectif-liberaux.fr>**